

VILLE DE SAINT-PIERRE-EN-AUGE

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MAI 2021

COMPTE RENDU

Les membres du Conseil Municipal se sont réunis le *jeudi 20 mai 2021 à 19h00* dans la salle des fêtes de la commune déléguée de Saint-Pierre-sur-Dives sous la présidence de Monsieur Jacky MARIE et sur convocation envoyée le *12 mai 2021*, publiée sur le site internet de la Commune de Saint-Pierre-en-Auge le jour même.

Date de la convocation : 12 mai 2021

Membres en exercice : 57

Présents : 50

Votants : 57

Nombre de procurations : 7

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Jacky MARIE, Maire

M. Gilles LEMARIÉ, Mme Danièle VESQUE, M. Michel DAIGREMONT, Mme Véronique MAYMAUD, M. Alain MARIE ; Mme Jocelyne FOUQUES, M. Olivier ANFRY, Mme Yvelise DUMONT, M. François BUFFET, Mme Barbara DELAMARCHE, M. Régis COLLEVILLE, M. Hubert PITARD-BOUET, Mme Joelle AUBERT, M. Daniel ROUGET, Adjoints au Maire.

Mme Marie-Jeanne AGIS, Mme Mathilde BACHELEY, M. Eric BELLANGER, Mme Marie-Hélène BESNIER, M. Gérard BISSON, M. Francis BLOT, M. Loïc BONNISSANT, M. Didier BOUDAS, M. Benjamin CHALOT, M. Emmanuel CHOTTARD, Mme Lisbeth CHOUET, M. Alain COEURET, Mme Paulette DANOT, M. Rémi DEBARD, Mme Liliane DEPARIS, M. Luc DEREPAIS, M. Denis DUBOIS, Mme Brigitte FERRAND, Mme Valérie FOUQUES, M. Jean-François HOTTON, Mme Elisabeth LACHAUME, M. Claude LACOUR, Mme Catherine LAURENT, Mme. Christine LE GENTIL, Mme Josiane LETOURNEUR, M. Jean-Pierre PARAGE, Mme Nicole PERRÉE, M. Théo PIEDNOEL, Mme Sylviane PRALUS, Mme Claire RIVIÈRE, M. Christophe ROBERT, M. Frédéric RUSSEAU, M. Gilbert TIRARD, M. Michel VAN DER WAGEN, Mme Léa VERSAVEL, Conseillers municipaux.

ÉTAIENT ABSENTS ET EXCUSÉS :

Mme Brigitte MADELINE

Mme Annie PARE

M. Dominique PICOT

Mme Catherine SADY

Mme Annie DEBOUVER

Mme Marie-Pierre BOUCHART-TOUZE

Mme Sonia BUTANT

donne pouvoir à

donne pouvoir à

donne pouvoir à

donne pouvoir à

donne pouvoir à

donne pouvoir à

donne pouvoir à

Mme Claire RIVIERE

Mme. Christine LE GENTIL

M. Jacky MARIE

Mme Brigitte FERRAND

Mme Sylviane PRALUS

M. Gilles LEMARIE

Mme Lysbeth CHOUET

1 RÉUNION A HUIS CLOS

Le Conseil municipal

Après l'exposé de M. Jacky MARIE :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2121-18,

Considérant qu'aux fins de lutter contre la propagation de l'épidémie de covid-19 et pendant la durée de l'état d'urgence sanitaire prévu à l'article L.3131-12 du code de la santé publique déclaré dans les conditions de l'article 4 de la loi du 23 mars 2020 et que pour assurer la séance du 26/01/2021 dans des conditions conformes aux règles sanitaires en vigueur, Monsieur le Maire demande que le conseil se tienne à huis clos,

Après en avoir délibéré,

- DÉCIDE de tenir la séance du Conseil municipal du jeudi 20 mai 2021 à huis clos.

- 57 POUR
- 0 CONTRE
- 0 ABSTENTION

2 DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

- Monsieur Francis BLOT

3 PROCÈS-VERBAL SÉANCE DU 25 MARS 2021 : APPROBATION

Après en avoir délibéré,

- 56 POUR
- 0 CONTRE
- 1 ABSTENTION

4 BÂTIMENTS CONVENTUELS – PHASE 3 – FIXATION DEFINITIVE DES HONORAIRES DU MAÎTRE D'OEUVRE

Le Conseil municipal

Après l'exposé de M. Gilles LEMARIÉ :

La délibération du 15 mai 2019 a fixé, sur proposition de la Commission d'Appel d'Offres, une rémunération provisoire de maîtrise d'œuvre de 247 136 € HT, basée sur une enveloppe prévisionnelle de travaux de 1 600 000 € HT.

Depuis lors, divers échanges ont mis en évidence la nécessité d'intégrer des dépenses complémentaires, notamment une étude de sols géotechniques et le renforcement des fondations de l'aile sud.

Sur proposition de la Commission d'Appel d'Offres réunie le 4 mai 2021, il vous est proposé d'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre à l'équipe Agence PRUNET (Mandataire) / SCENEVOLUTION / Cabinet HUET / BET ESCA / BET BABIN / BET RESO / WARMGREY / BET LAMOUREUX, dans les conditions suivantes :

Nouvelle enveloppe prévisionnelle allouée aux travaux		2 189 720 € H.T.
Taux de rémunération contractuel		15,2625 %
Forfait définitif de rémunération		344 206,02 € H.T.
Forfait définitif signalétique extérieure		2 936 € H.T.
TOTAL		337 142,02 € H.T.

Après en avoir délibéré,

- PREND acte de la décision de la Commission d'Appel d'Offres concernant la rémunération définitive du maître d'œuvre,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant au marché de maîtrise d'œuvre et tous actes afférents.

- **57 POUR**
- **0 CONTRE**
- **0 ABSTENTION**

5 BÂTIMENTS CONVENTUELS – PLAN DE FINANCEMENT ET DEMANDES DE SUBVENTIONS

Le Conseil municipal

Après l'exposé de M. Gilles LEMARIÉ :

Dans le cadre de la phase 3 de la restauration des bâtiments conventuels, l'opportunité de réaliser un apport de calories par géothermie a été mise en évidence à partir des terrains communaux rue St-Benoît.

Il est proposé de poursuivre l'étude de cette solution complémentaire au chauffage gaz de l'ensemble des bâtiments conventuels par un diagnostic de faisabilité technique, en préalable aux travaux le cas échéant.

Il est précisé par ailleurs que, pour des raisons techniques comme financières, il est souhaité une maîtrise d'œuvre dissociée de l'opération principale de la Phase 3 sur les bâtiments historiques.

Considérant l'intérêt et le soutien de l'ADEME pour cette opération complémentaire de géothermie,

Considérant par ailleurs l'ensemble des recettes d'investissement mobilisables sur les opérations de rénovation des Bâtiments conventuels,

Après en avoir délibéré,

- DÉCIDE une opération complémentaire de forage de géothermie pour la production de chauffage des Bâtiments conventuels de l'Abbaye de St-Pierre, le lancement des consultations et marchés relatifs aux études puis, sous réserve de validité technique, relatifs aux travaux nécessaires,
- APPROUVE le plan de financement prévisionnel de la 3^e phase de rénovation des Bâtiments conventuels de l'Abbaye de St-Pierre, tel que présenté en annexe,
- SOLLICITE tous les partenaires cofinanceurs de ces projets, notamment l'Etat (DRAC et DETR-DSIL à titre exceptionnel / Plan de relance de l'Etat), l'ADEME, les fonds européens potentiels (LEADER), la Région Normandie, le Département du Calvados, la Communauté d'Agglomération Lisieux Normandie, la Fondation du Patrimoine ainsi que le Centre National de la Cinématographie,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous actes afférents.

- **57 POUR**
- **0 CONTRE**
- **0 ABSTENTION**

6	PROGRAMME VOIRIE 2021-2024 – ATTRIBUTION DU MARCHÉ VOIRIE APRÈS CAO
----------	--

Le Conseil municipal

Après l'exposé de M. François BUFFET :

A la suite de la délibération du 25 mars arrêtant la liste des interventions de voirie 2021 et sollicitant le cofinancement de l'Etat (au titre de la DETR 2021),

Sur proposition de la Commission d'Appel d'Offres réunie le 27 avril 2021,

Après en avoir délibéré,

- ATTRIBUE le lot 1 du marché (voies) à l'entreprise EUROVIA (montant annuel minimum de 100 000 €HT et maximum de 400 000 €HT)
 - ATTRIBUE le lot 2 du marché (dépendances) à l'entreprise PIOCHE LEFEBVRE TP (montant annuel minimum de 20 000 €HT et maximum de 60 000 €HT),
 - AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous actes nécessaires.
-
- **57 POUR**
 - **0 CONTRE**
 - **0 ABSTENTION**

7 STADE SAINTE MARGUERITE – CHAUFFAGE DES VESTIAIRES – DEMANDE DE SUBVENTION APCR

Le Conseil municipal

Après l'exposé de Mme Jocelyne FOUQUES :

Depuis l'an dernier, les vestiaires du stade de Ste-Marguerite-de-Viette n'ont plus de chauffage : le remplacement de la chaudière et la réfection de l'installation s'imposent.

Après une longue négociation avec les entreprises, et en prévision de la réouverture des réunions sportives en 2021, une intervention pourra bientôt avoir lieu avec l'aide du Département du Calvados. Celui-ci pourrait prendre en charge 50% de la dépense prévisionnelle de 9.937 € HT.

Après en avoir délibéré,

- SOLLICITE le Département du Calvados, au titre de l'Aide aux Petites Communes Rurales (APCR), pour le cofinancement du projet de rénovation de l'installation de chauffage des vestiaires du stade de Ste-Marguerite-de-Viette.
 - AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous actes afférents.
-
- **57 POUR**
 - **0 CONTRE**
 - **0 ABSTENTION**

Le Conseil municipal

Après l'exposé de Mme Barbara DELAMARCHE :

La Ville de Saint-Pierre-en-Auge et la Direction des services départementaux de l'éducation nationale du Calvados conviennent de mettre en place un dispositif d'accueil des enfants de moins de trois ans « MTA » pour une durée prévisionnelle de trois années scolaires. Ce dispositif serait implanté dans l'école maternelle du Pot d'Étain au sein de l'école primaire Bisson de Saint-Pierre-en-Auge. L'objectif principal de cette démarche sert de favoriser la scolarisation des enfants de 2 ans.

La Ville de Saint-Pierre-en-Auge s'engage à respecter les principes fixés par le cahier des charges départemental, en affectant des personnels qualifiés sur le dispositif, dont l'emploi d'un(e) ATSEM à temps complet à recruter.

La Direction des services départementaux de l'éducation nationale du Calvados s'engage de son côté à affecter un enseignant à temps complet sur le dispositif.

La présente convention est conclue pour l'année scolaire 2021/2022 (Annexe n°1). Elle fera l'objet d'une évaluation 3 mois avant la fin de chaque année scolaire en cours, en vue de sa reconduction au titre de l'année scolaire suivante si aucun changement n'est opéré.

Après en avoir délibéré,

- DÉCIDE de conclure, avec la Direction des services départementaux de l'éducation nationale du Calvados, la convention dans les conditions précitées.

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous actes afférents.

- **57 POUR**
- **0 CONTRE**
- **0 ABSTENTION**

9 ABBATIALE – DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'ENTRETIEN DES CHÉNEAUX

Le Conseil municipal

Après l'exposé de Mme Yvelise DUMONT :

L'entretien de l'abbatiale, nécessite un curage régulier des chéneaux (déjections de pigeons), ces travaux pourront être soutenus à hauteur de 40% par l'Etat (DRAC).

A l'issue de l'estimation des travaux, le financement se décompose comme suit :

EMPLOIS € HT		RESSOURCES € HT	
Travaux estimés	12 801.26	Etat (DRAC 40%)	5 120.50
		Autofinancement	7 680.76
TOTAL	12 801.26	TOTAL	12 801.26

Après en avoir délibéré,

- SOLLICITE une subvention auprès de la DRAC
- AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches afférentes.

- **57 POUR**
- **0 CONTRE**
- **0 ABSTENTION**

10 COMMISSION ÉCONOMIE LOCALE – COMMISSION SOCIALE ET SOLIDARITÉ : DÉSIGNATION DE DEUX NOUVEAUX MEMBRES

Le Conseil municipal

Après l'exposé de M. Jacky MARIE:

Vu la délibération d'installation des commissions en date du 15 juillet 2020

Vu la démission de Mme Marie-Josèphe LEMAÎTRE de son poste de conseiller municipal, membre de la commission économie locale et de la commission sociale et solidarité en date du 19 mars 2021.

Considérant la demande de Mme Nicole PERRÉE pour remplacer Mme Marie-Josèphe LEMAÎTRE en tant que membre de la Commission Sociale - Solidarité et Lien Intergénérationnel

Considérant la demande de Mme Annie DEBOUVER pour remplacer Mme Marie-Josèphe LEMAÎTRE en tant que membre de la Commission Economie - Locale- Intermédiation – Emploi et Formation

Après en avoir délibéré,

- INTÈGRE Mme Nicole PERRÉE à la Commission Sociale - Solidarité et Lien Intergénérationnel ainsi que Mme Annie DEBOUVER à la Commission Economie - Locale- Intermédiation – Emploi et Formation.

- **57 POUR**
- **0 CONTRE**
- **0 ABSTENTION**